

Les Bourses d'enseignement

Une enquête par sondage, entreprise par l'I.N.E.D. en juillet 1968, auprès des ménages de un et deux enfants, sur les mobiles de la limitation des naissances, avait montré que pour le groupe non agricole, les femmes classaient les mesures propres à encourager la naissance d'un enfant supplémentaire dans l'ordre suivant :

- plus grande facilité pour le travail à mi-temps,
- augmentation du nombre des bourses d'enseignement,
- facilité pour obtenir un logement plus grand,
- augmentation du nombre des crèches et garderies.

L'augmentation du montant de l'allocation de salaire unique ne venait qu'ensuite. Nous avons traité dans le numéro 9 de Population et Sociétés le problème du travail à temps partiel. M. Jean-Claude Asselain auteur d'un ouvrage sur « le budget de l'Éducation Nationale 1952-1967 », a bien voulu faire le point de la situation sur les bourses d'enseignement accordées par l'État aux élèves de l'enseignement public et privé.

LES bourses sont loin de représenter, pour l'État, une masse de dépenses comparable à la rémunération des enseignants ou au financement des constructions scolaires. Leur rôle n'en doit pas moins être tenu pour essentiel, si l'on admet que l'Éducation Nationale doit à la fois promouvoir l'égalité des chances et assurer l'enseignement.

Depuis 1952, la population scolaire a connu, on le sait, une croissance vertigineuse : les effectifs ont été multipliés par 3, 4 au niveau du second degré, tandis que le nombre des étudiants quadruplait. Les bourses ⁽¹⁾ ont-elles exercé, au cours de cette période, un effet moteur dans l'énorme accroissement de la demande d'éducation — ou n'ont-elles fait que suivre la progression des effectifs ?

Les variations et la complexité du système des bourses se prêtent fort mal à une réponse

(1) Auxquelles on doit rattacher d'autres formes d'aide aux étudiants : subventions aux restaurants et cités universitaires, contribution de l'État au régime étudiant de Sécurité Sociale.

immédiate. Les bourses d'enseignement secondaire, par exemple, comprennent un nombre de « parts » susceptible de varier selon une pluralité de critères ⁽¹⁾. Un tel système fonctionne avec souplesse, en laissant une grande latitude d'action à l'administration, qui pourra jouer, jusqu'à un certain point, sur le nombre et le taux des bourses (tantôt elle accordera un nombre de bourses supérieur aux prévisions, le taux moyen réel des bourses se trouvant abaissé ipso facto, tantôt l'écart sera en sens inverse).

Les documents budgétaires et les statistiques universitaires permettent cependant de dégager une vue d'ensemble.

I. — Globalement, l'effort pour les bourses a connu une forte croissance :

Prétendre que les bourses ont été « sacrifiées » au cours de « l'explosion scolaire » des dernières

(1) Tels que : régime d'internat ou d'externat, situation de fortune des parents, niveau d'études de l'élève.

années serait manifestement faux : les crédits affectés à ce titre passent, entre 1952 et 1969, de 157 à 1.351 millions de francs (1) !

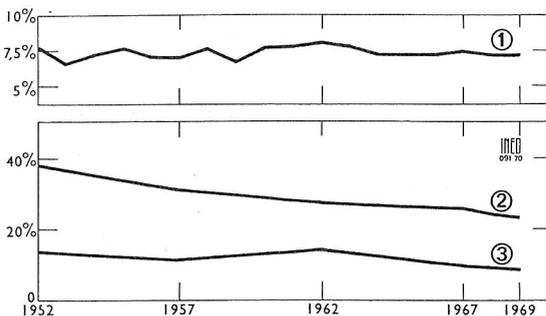
Si l'on écarte l'incidence de la dévalorisation de l'unité monétaire, la progression en valeur réelle demeure impressionnante : après avoir doublé une première fois entre 1952 et 1960, les dépenses de bourses et d'aide aux étudiants, calculées en francs constants, font plus que doubler à nouveau depuis cette date (voir graphique page 3).

Ainsi, contrairement à une opinion assez répandue, le montant de l'effort budgétaire augmente dans l'ensemble encore plus vite que les effectifs scolarisés. Le taux de croissance du nombre de bourses offertes est, lui aussi, nettement supérieur au taux de croissance des effectifs.

Les bourses sont, du reste, parfaitement représentatives en cela de l'évolution des principaux postes du budget de l'Éducation Nationale. Observation significative : leur poids relatif au sein de ce budget varie dans des limites très étroites, puisque, depuis 1952, leur part oscille entre 7 et 8 % du total des crédits de fonctionnement. Autrement dit, les bourses ont été englobées dans la croissance générale du budget de l'Éducation Nationale : croissance d'une ampleur jusqu'alors sans exemple. Et pourtant, la stabilité de ce pourcentage - accusant même depuis cinq ans une tendance à un léger tassement - est déjà en soi révélatrice d'une certaine rigidité, qu'une analyse plus détaillée mettra pleinement en évidence.

II. — Les bourses n'ont cependant bénéficié d'aucune priorité :

Aussitôt que l'on procède à une analyse séparée par ordre d'enseignement, la réalité se présente sous un jour nettement différent.



- 1) Crédits de bourses en % du budget total de fonctionnement de l'enseignement.
- 2) Crédits de bourses en % du total des crédits de l'enseignement supérieur.
- 3) Crédits de bourses en % du total des crédits de l'enseignement secondaire.

(1) Y compris les bourses accordées à des élèves de l'enseignement privé : leur montant négligeable en 1952 représentait 7 % du total en 1968 (10,7 % des bourses au niveau de l'enseignement secondaire et 4,6 % au niveau supérieur relèvent de l'enseignement privé).

Les bourses et l'aide aux étudiants (1) ne reçoivent plus, en 1969, que 23 % du total des crédits de l'enseignement supérieur, contre 37 % en 1952. Et depuis quelques années, une décroissance relative aussi forte s'observe au niveau du second degré, où la part des bourses (1) se trouve réduite de 13,9 % des dépenses totales en 1962 à 8,6 % en 1969. Sans oublier bien sûr qu'il s'agit là d'une diminution toute relative (2), on peut voir dans une telle évolution la preuve irréfutable du caractère non prioritaire des bourses par rapport aux autres dépenses d'enseignement.

Concrètement, il semble que l'Éducation Nationale ait disposé d'une « marge de manœuvre » trop étroite pour relever suffisamment à la fois le taux des bourses et leur nombre.

Il y a bien eu, pour les bourses d'enseignement supérieur, une certaine revalorisation : entre 1952 et 1967, le taux moyen augmente de 161 % en valeur nominale, soit en pouvoir d'achat une progression de 50 % environ.

Quant au nombre de bourses offertes, il représente une proportion quasi-stagnante du nombre total des étudiants : environ un cinquième. Sans doute, compte tenu de la croissance accélérée du nombre d'étudiants, la stabilité du pourcentage pendant cette période recouvre-t-elle une très forte augmentation du nombre absolu de bourses : 132.000 contre 29.000 en 1952-1953.

Au niveau du second degré, au contraire, la proportion d'élèves boursiers ne cesse d'augmenter : elle dépasse actuellement 44 %, contre 33 % en 1952-1953. Alors qu'à l'époque les cours complémentaires ne comptaient qu'un élève boursier sur six, la proportion aujourd'hui est voisine de la moitié dans les C.E.G. et les C.E.S.

Mais que signifie une telle progression, si la plupart de ces bourses n'apportent à leur bénéficiaire, qu'un soulagement symbolique ? Le taux moyen n'a augmenté, depuis 1952, que de 60 % en valeur nominale ; à partir de 1961, la valeur de la « part » de bourse s'immobilise à 117 francs par an (une bourse de premier cycle représente en moyenne moins de 40 francs par mois !). En 1969, le pouvoir d'achat des bourses du second degré est tombé à son taux le plus bas : en recul de 16 % par rapport à 1952, et de plus de 10 % par rapport à 1962.

(1) Bourses accordées à des élèves de l'enseignement public en % des crédits de l'enseignement public.

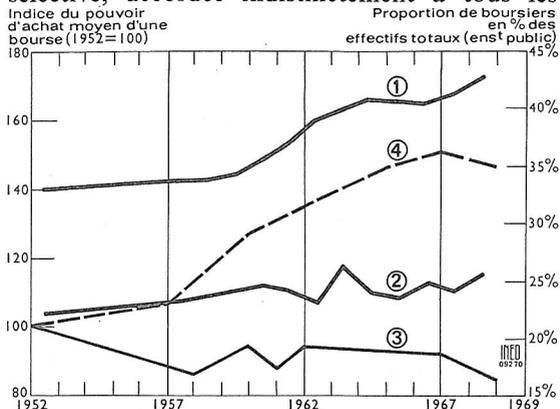
(2) Et qui n'est nullement en contradiction arithmétique avec la stabilité globale de la part des bourses au sein du budget de l'Éducation Nationale. En effet, si la part des bourses diminue au sein du total des crédits du secondaire et du supérieur, ces derniers représentent une part croissante du budget de l'Éducation Nationale. Ces deux facteurs, jouant en sens inverse, s'équilibrent approximativement.

Aussi, la « politique du nombre » ne doit-elle pas faire illusion : globalement, l'enseignement secondaire a été moins favorisé que l'enseignement supérieur, auquel une part croissante des crédits de bourses est réservée. Calculée en francs constants, la progression des crédits de bourses du second degré est devenue, depuis sept ans, contrairement à la tendance générale déglagée plus haut, inférieure à la croissance des effectifs, ce qui n'a jamais été le cas pour l'aide aux étudiants.

L'évolution en cours n'est pas favorable à l'enseignement technique. Il reste peu de choses aujourd'hui de l'effort particulier que l'État consentait traditionnellement en faveur de ces élèves. De 52 % en 1952, la part des lycées techniques et centres d'apprentissage dans le total des bourses du second degré se trouve réduite à 40 % en 1959; et la même décroissance continue à s'observer pour la part des C.E.T. (30,8 % en 1960, 23,5 % en 1968). La proportion d'élèves boursiers dans ces établissements, tout en restant supérieure à la moyenne, tend à diminuer lentement (63 % en 1967-1968 contre 70 % en 1952-1953). Enfin, le taux moyen des bourses a reculé de plus du quart (en valeur réelle) depuis 1960-1962.

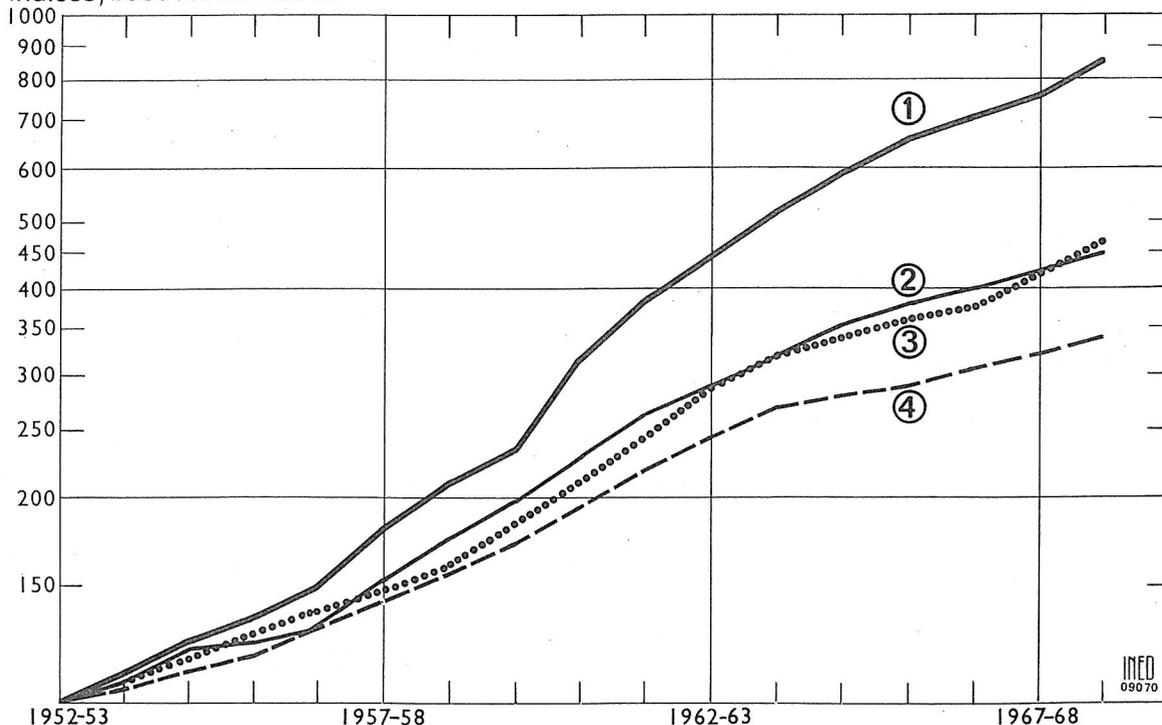
Le caractère non prioritaire des bourses paraît suffisamment établi par ce qui précède. Comment l'interpréter?

Doit-on incriminer un excès de l'aide non sélective, accordée indistinctement à tous les



- 1) Proportion de boursiers dans l'enseignement secondaire.
- 2) Proportion de boursiers dans l'enseignement supérieur.
- 3) Évolution du pouvoir d'achat moyen d'une bourse (indice, base 100 en 1952) enseignement secondaire.
- 4) Évolution du pouvoir d'achat moyen d'une bourse enseignement supérieur.

Indices, base 100 en 1952-53



- 1) Croissance des crédits de bourses (en valeur nominale).
- 2) Croissance des crédits de bourses (en francs constants).
- 3) Croissance du nombre de boursiers.
- 4) Croissance des effectifs totaux (enseignement public, secondaire et supérieur).

étudiants (sous forme par exemple, de subventions aux restaurants universitaires) au détriment des bourses proprement dites, comme le faisait en 1967 un rapport officiel ?

Dira-t-on que l'élévation générale du niveau de vie depuis vingt ans rend moins nécessaire cette forme particulière de prestations sociales que sont les bourses ? C'est oublier qu'en raison du faible relèvement des allocations familiales, les familles en ont bénéficié moins que la moyenne.

Il faut noter que tel pourcentage de boursiers n'a plus la même signification aujourd'hui qu'hier, parce qu'entre-temps l'origine sociale de la population scolarisée s'est profondément modifiée. En progression régulière, quoique très lente, la proportion de fils d'ouvriers et d'employés parmi les étudiants atteint maintenant 20 % ; dans le second degré, le principe de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, enfin entré dans les faits, devrait faire faire un bond en avant à l'homogénéisation sociale. L'obligation ne saurait être tenue pour un succédané de l'effort pour les bourses. Si leur rôle consiste moins désormais à favoriser l'accès aux études longues, il demeure essentiel pour donner à

chacun, dans la mesure du possible, les mêmes chances de les mener jusqu'à leur terme (1).

Mais bien sûr il faut voir dans l'insuffisance des bourses beaucoup moins un choix délibéré que le résultat de la pression exercée au jour le jour par des besoins concurrents, beaucoup plus exigeants en crédits : créer des postes, construire des locaux. Dans un tel contexte, ce sont inévitablement les besoins les plus visibles et les plus pressants qui l'emportent.

J.-Cl. ASSELAIN

(1) Les enfants scolarisés des travailleurs étrangers n'ont pas droit aux bourses d'enseignement délivrées par l'Éducation Nationale mais depuis 1964 le Fonds d'action sociale a pu consacrer jusqu'à présent des crédits gérés par le service social d'aide aux émigrants qui ont permis d'accorder 3.930 bourses en 1968-1969 (232 en 1964-1965) pour 8.174 demandes sur un effectif approximatif de 86.000 élèves. Les Espagnols, Italiens et Portugais représentent 87,5 % des boursiers après sélection intellectuelle en 1968-1969. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population qui assume la charge de cette aide a suggéré que tous les élèves étrangers puissent (au moins jusqu'à 16 ans) relever du régime national des Bourses de l'Éducation Nationale; en effet, ces aides contribuent efficacement à la promotion de la main-d'œuvre immigrée et à l'intégration des travailleurs étrangers et de leur famille.

EMPLOI ET DÉMOGRAPHIE

L'âge du Clergé

On sait que la structure par tranches d'âge varie sensiblement selon les professions et que notamment l'écart est notable entre les salariés et les non salariés. La proportion des gens plus âgés étant sensiblement plus forte dans la seconde catégorie.

Or en France, la structure d'âge parmi les actifs qui s'écarte le plus des normes habituelles est celle du clergé féminin.

Parmi les 79.280 actives déclarées à ce titre en 1968, 41,5 % avaient plus de 60 ans alors que le pourcentage correspondant dans l'ensemble des actives non sala-

riées n'était que de 21,42 % et parmi les femmes salariées de 7,73 %.

Quant au clergé masculin sa structure par âge est plus voisine de celle des actifs non salariés. Dans le clergé, 25,37 % dépassent 60 ans, alors que parmi les hommes non salariés, en général, le pourcentage est de 21,71 %. A l'autre extrémité de la pyramide des âges, les moins de 39 ans représentent 24,22 % du clergé, alors qu'ils constituent 32,52 % des effectifs des non salariés masculins en général. Mais il faut tenir compte de l'âge plus tardif de l'accès à l'activité dans le clergé qui corrige quelque peu cet écart. Néanmoins si l'Église avance l'âge de prise de la retraite comme elle a commencé de le faire, cette structure va poser des problèmes si l'on veut maintenir les effectifs.

Répartition des hommes actifs par grands groupes d'âges en France
Recensement 1968

Ages	Actifs non salariés			Actifs salariés
	Clergé	Autres	Total	Total
— 15 à 39 ans	24,22	32,65	32,52	57,73 %
— 40 à 59 ans	50,41	45,70	45,77	35,89 %
— 60 ans et plus...	25,37	21,65	21,71	6,38 %
	100,00	100,00	100,00	100,00 %

SOMMAIRE DE POPULATION N° 2 AVRIL 1970

- H. V. MUHSAM Relations entre croissance de la population et développement économique.
- L. TABAH Mesure de la migration interne par les recensements.
- L. ROUSSEL Divorces en France (1936-1967).
- P. FESTY La fécondité en Europe occidentale depuis la guerre.
- D. VALENTEY Problèmes démographiques en U.R.S.S.
- R. PRESSAT
- C. BLAYO La conjoncture démographique en France.
- P. FESTY
- J. VALLIN